

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris
connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have
taken note of the news under this heading

EXECUTIVE BOARD SUMMARY

At its Sixty-Eighth meeting held on 5 June 1980 the Executive Board discussed and agreed the proposals for indefinite appointments and promotions arising out of the 1980 Staff Review. Details are given in the tables below.

At its afternoon session the Board approved a number of requests from Divisions for money from the DG Financial Reserve; where necessary the corresponding project authorizations will be submitted to meetings of the Board later in the year. The Executive Board also allocated four posts from the DG Staff Reserve to PS and SPS Divisions and to the DG Services.

The Board then discussed and approved the general principles of a draft paper for the Finance Committee entitled "Les Contrats de Prestations de Services et d'Entretien après la fin du Moratoire". Lastly, the Board agreed the document entitled "CERN Staff Policy", a provisional edition of which will be available from Divisional Secretariats in the Autumn.

<u>CERN STAFF REVIEW 1980 - INDEFINITE APPOINTMENTS</u>					
Indefinite Appointments (Incl. Research Staff)	Candidates	Yes	No	Pending	Declined, delayed at own request
Staff & Laboratory Staff in categories 1-5	135	125	5	3	2

STAFF SURVEY 1980									
PROMOTION STATISTICS									
CATEGORIES	1	2	3	4	5a	5b	5c	TOTALS	
1. Number of Staff + Lab.Staff Grades 2-10 (31.5.1980)	38	359	1165	1047	58	237	241	3145	
2. Promotion quotas 1980 (Panel + Non-Panel)	5	35	66	54	8	16	14	198	
3. Quota promotions agreed	3	35	67	50	8	20	11	194	6.16%
4. Out-of-quota ⁺ and excep- tional promotions agreed	8	17	30	6	3	4	5	73	2.32%
5. Total Sections 3 + 4	11	52	97	56	11	24	16	267	8.48%
6. Senior Staff Review - Staff in grades 11-14 (31.5.1980)								426	
Senior Staff promotions agreed								17	3.99%
Total number of Staff + Lab. Staff								3571	
Total promotions agreed								284	7.95%

⁺ Justification for out-of-quota proposals:

External recruitment
Internal transfer

} Conditions as defined in CERN Bulletin 9/80 dated 25.2.1980

Lors de sa réunion du 3 juin 1980, le Comité a examiné les documents suivants :

Circulaires administratives

- Assurance chômage : le texte a été accepté avec de légères modifications, à l'exception du paragraphe portant sur le non-cumul des indemnités de départ et des prestations de chômage. L'Association du personnel a réservé sa position sur ce point mais, la demande visant à rendre ces paiements cumulables ayant été rejetée expressément lors du récent examen, aucune modification ne peut être apportée à ce stade.

- L'enfant à charge : texte approuvé sous réserve de légères modifications.

- La médiation : texte approuvé.

- Accidents et maladies des membres du personnel : l'annexe 5 qui décrit le mandat, la composition et le fonctionnement de la Commission paritaire consultative de reclassement et d'invalidité a été examinée et approuvée.

Un document provisoire sera maintenant diffusé en attendant la parution de la circulaire administrative complète pour donner au personnel des précisions sur le mandat élargi de cette Commission et expliquer la marche à suivre lorsqu'un cas doit être soumis à cette dernière soit par l'intéressé soit par le Directeur général.

Le Groupe d'étude poursuivra le travail entrepris, notamment l'estimation des dépenses et les discussions avec les assureurs.

Statuts de l'Association du personnel

Ces statuts ont été soumis à l'Assemblée générale du 9 mai 1980 et transmis au Directeur général avec un amendement. Une version définitive est en cours d'établissement. Les statuts, sous la forme proposée, ont été reconnus compatibles avec le caractère international de l'Organisation. La situation pourrait être revue après une période d'essai, lorsqu'une certaine expérience de leur application pratique aura été acquise.

Politique du CERN en matière de personnel

Ce document a été longuement réexaminé et plusieurs modifications rédactionnelles ont été acceptées. Il a été proposé que la politique ainsi définie soit mise à l'essai et revue passé un certain délai. De nouveaux ajouts portant sur des points tels que la sécurité du travail et la planification de l'appui industriel pourraient être envisagés avant que le document soit finalement présenté au Conseil.

Permis de résidence et de travail pour les membres du personnel et leurs familles

Pour faire suite à la motion votée lors de l'Assemblée générale du 9 mai 1980, l'Association du personnel a demandé :

1) Que des renseignements soient donnés par écrit à l'ensemble du personnel, définissant leurs droits et obligations dans les Pays hôtes en matière de permis, de travail et de sécurité sociale.

La possibilité de faire connaître par écrit les données connues a été admise; la publication commencera dès que possible dans le Bulletin hebdomadaire.

A meeting of the above Committee was held on 3 June 1980, in the course of which the following papers were discussed:

Administrative Circulars

- Unemployment insurance: the text was agreed with minor modifications except for the paragraph setting out the non-cumulation of departure indemnities and unemployment payments. The Staff Association reserved their position on this, but, as a request to make these payments cumulative had been formally rejected at the recent review no change could be made at this stage.

- Dependent children: text agreed subject to minor modifications.

- Mediation: text agreed

- Accidents and illnesses of members of the personnel: Annexe 5, which explains the composition, mandate and the procedure governing the Joint Advisory Board for Rehabilitation and Disability was discussed and agreed.

An interim procedure will now be published, pending the issue of the complete administrative circular, to give the staff details of the enlarged mandate of this board, and to explain the steps to be taken where a case is to be submitted to the Board either by the person concerned or by the Director-General.

The study group will continue with the work in hand including cost estimates and the discussions with the insurers.

Statutes of the Staff Association

These had been submitted to the General Assembly on 9 May 1980, and forwarded to the Director-General with one amendment. A final edition is being prepared. It was agreed that the Statutes, as proposed, were compatible with the international status of the Organization. The situation could be reviewed after a trial period when some experience of their application in practice will have been gained.

CERN Staff Policy

This was again discussed at length, and a number of textual modifications agreed. It was proposed that the paper should form the basis of a trial application, to be reviewed after a certain period. Further additions covering such points as industrial support personnel and safety at work could be considered before the paper is finally presented to Council.

Residence and work permits for CERN personnel and their families

The Staff Association, following the motion voted at the General Assembly on 9 May 1980, requested that:

1) written information should be given to all personnel defining their rights and obligations in the Host Countries relating to permits, work and social security questions.

It was agreed that it would be possible to give written statements covering the facts already possessed, and these will be published in the Weekly Bulletin as soon as possible.

Il a été souligné, toutefois, que nombre de cas sont traités individuellement; les membres du personnel connaissant des difficultés sont invités à s'adresser à la Section des affaires sociales de la Division du personnel qui peut fournir informations et aide dans la mesure de ses moyens.

2) Que des améliorations aux conditions actuelles soient négociées avec les autorités des Pays hôtes. Une liste complète des améliorations proposées a été présentée par l'A.P. (voir également la partie du Bulletin hebdomadaire réservée à l'A.P.).

Il a été convenu que la Direction étudierait la liste des suggestions et proposerait par la suite un ordre de priorité. Il a été souligné qu'il serait malavisé de formuler des demandes qui pourraient appeler des refus écrits car les cas difficiles sont actuellement traités à titre individuel avec compréhension et dans un esprit constructif.

3) Qu'une réunion avec le personnel soit organisée en présence de Délégués des Etats membres avant la prochaine Session du Conseil pour un échange de vues et la diffusion d'informations.

Une telle réunion exigerait une préparation approfondie qui ne pourrait être menée à bien dans le délai suggéré. L'éventuelle participation de Délégués des Etats membres et l'éventail des questions à traiter demanderaient également plus ample réflexion.

Il a été proposé, pour aider la Direction et l'Association du personnel à évaluer l'ampleur du problème actuel et virtuel, que les membres du personnel connaissant ou prévoyant des difficultés dans ces domaines en fassent part dès maintenant.

Des précisions sur la prochaine réunion du Comité seront communiquées ultérieurement.

It was stressed, however, that many cases are handled individually, and staff with problems are invited to contact the Social Work Section of the Personnel Division where information and help are available within the means at our disposal.

2) improvements in the present conditions should be negotiated with the authorities of the Host Countries. A full list of proposed improvements was given by the Staff Association (see also the pages in the Bulletin reserved for the Staff Association).

It was agreed that the list will be studied by the Management to examine the suggestions and, eventually, to propose priorities. It was pointed out that it would be imprudent to make demands that might lead to written refusals, as problem cases were, at present, being given sympathetic and constructive consideration on a personal basis.

3) a meeting should be organised with the personnel before the next Council meeting to exchange views and give information in the presence of Member State delegates.

Such a meeting would require considerable preparation which could not be undertaken in the proposed time available. The possible participation of Member State delegates, and the ground to be covered, would also require further reflection.

It was proposed that, to help the Management and the Staff Association to assess the full extent of the present and potential position, those staff having, or foreseeing, problems in these areas should make them known now.

Details regarding the next meeting of the Committee will be made known later.

AVIS DE DECES

Nous avons le regret d'annoncer le décès de M. Louis MUGNIER survenu le 7 juin 1980 à la suite de maladie.

Monsieur Mugnier travaillait à la Division EP et était au CERN depuis le 22 janvier 1962. Monsieur Mugnier laisse une femme et trois enfants.

Les Directeurs généraux ont envoyé un message de condoléances de la part du personnel du CERN à la famille.

Division du Personnel

REDUCTION DES HORAIRES CONTRACTUELS DE 44 A 40 HEURES

Situation au 31 mai 1980

853 personnes se sont vu offrir un contrat de 40 heures à la suite des négociations "RESCO". Toutes l'on accepté à l'exception de 9 d'entre elles.

ASSURANCE COLLECTIVE VIE FACULTATIVE

Les personnes ayant souscrit à cette assurance et qui ont accepté de passer au nouveau régime dès le 1.7.1980, recevront courant juillet un nouveau certificat d'assurance avec, au verso, des dispositions réglementaires.

Nous attirons plus particulièrement l'attention des intéressés sur les points suivants :

1. Le contrat ne prévoyant plus de fraction de FS. 10'000.-, les sommes assurées ont été, au besoin, arrondies aux FS. 10'000.- supérieurs. Les personnes à qui cet ajustement ne conviendrait pas peuvent remplir, auprès de notre Service, une demande de réduction de leur capital assuré.
2. A l'avenir, les assurés qui voudront modifier - autrement que par testament - l'ordre des bénéficiaires de leur assurance tel que prévu sous chiffre 6 des dispositions réglementaires, devront demander la cession de leur assurance (voir chiffre 9) et c'est l'assureur qui enregistrera la nouvelle clause bénéficiaire.

Les assurés qui avaient déposé dans nos dossiers une enveloppe à cet effet peuvent, soit laisser les choses en l'état - et il en sera tenu compte le cas échéant - soit demander la cession de leur assurance.

En cas d'inexactitude dans le nouveau certificat, prière de nous le retourner avec l'indication des corrections à apporter; vous recevrez alors un nouveau certificat corrigé.

Service des Assurances
Division des Finances
(tél. 2745-2738)

OPTIONAL COLLECTIVE LIFE ASSURANCE

Members of personnel who have this assurance and who have agreed to transfer to the new system from 1st July 1980 will be receiving a new certificate of assurance, with the regulations printed on the back, during the month of July.

We should like to draw the attention of those concerned particularly to the following :

1. The policy now only contains multiples of SFr. 10'000.-, so all sums have been rounded off upwards where necessary to the nearest SFr. 10'000.- Anyone not wishing this should ask the Insurance Service for an application form for a reduction in the assured sum.
2. In future, insured persons wishing to change the order of beneficiaries provided for under item 6 of the relations - other than in their will - should apply for a transfer of their assurance to an individual policy (see item 9). The assurance company will then take note of the new beneficiary or beneficiaries.

Insured persons who have deposited a request of this kind in our files may leave matters as they stand (due account will be taken of such requests) or apply for the transfer of their assurance to a separate policy on an individual basis.

If anything in the new certificate appears inexact please return it to us for replacement, indicating the corrections to be made.

Insurance Service
Finance Division
(Tel. 2745-2738)

PROCEDURE EN CAS DE MALADIE, D'ACCIDENT, D'INCAPACITE, D'INAPTITUDE ET/OU D'INVALIDITE

A la suite des études faites par le Groupe de Travail sur l'Invalidité et l'Incapacité des Membres du Personnel, certaines modifications et adjonctions à la Fiche d'Information d'avril 1979 "Accidents et Maladies Professionnelles"*) ont été proposées. En attendant une réédition complète, les changements suivants ont été apportés.

1. En plus des personnes mentionnées au point III de la fiche précitée, vous pouvez envoyer vos demandes à la Division du Personnel (à l'attention de Monsieur J.F. Barthélemy, tél. 2855) qui fera suivre au(x) service(s) intéressé(s). Elle est également à votre disposition pour tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

2. La compétence de l'actuelle Commission de Reclassement est élargie et elle peut maintenant émettre un avis en matière de qualification, professionnelle ou non, des accidents et maladies, et en matière d'invalidité; tout en conservant ses attributions en matière de reclassement [voir Fiche d'Information de janvier 1977 "Commission de Reclassement"*)]. Cette Commission peut être saisie soit par le Directeur général soit par l'intéressé, s'il estime que son cas n'est pas traité d'une façon satisfaisante pour lui. Ceci sans préjudice des possibilités de médiation et de recours. Le Mandat de la nouvelle Commission, sa composition et la Procédure devant elle sont décrits dans un document que vous pouvez consulter au Secrétariat de votre Division.

*) Disponible au Secrétariat de votre Division.